



HAL
open science

Les jeunes femmes arbitres de football et de rugby : Des êtres d'exception ?

Fatia Terfous, Julie Pironom, Géraldine Rix-Lièvre

► To cite this version:

Fatia Terfous, Julie Pironom, Géraldine Rix-Lièvre. Les jeunes femmes arbitres de football et de rugby : Des êtres d'exception ?. *Agora débats/jeunesses*, 2019, 81 (1), pp.123-142. 10.3917/agora.081.0123 . hal-02022669

HAL Id: hal-02022669

<https://hal.science/hal-02022669v1>

Submitted on 23 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Version auteur – Acceptée par la revue

Référence : Fatia Terfous, Julie Pironom, Géraldine Rix-Lièvre. Les jeunes femmes arbitres de football et de rugby : Des êtres d'exception ? *Agora débats/jeunesses*, 2019, 81 (1), pp.123-142.

[10.3917/agora.081.0123](https://doi.org/10.3917/agora.081.0123) [hal-02022669](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02022669)

<https://shs.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2019-1-page-123?lang=fr&ref=doi>



Les jeunes femmes arbitres de football et de rugby Des êtres d'exception ?

Fatia Terfous, Julie Pironom, Géraldine Rix-Lièvre

Introduction

L'activité physique et sportive des jeunes est une problématique largement traitée en sciences humaines et sociales (Fontayne *et al.*, 2001 ; L'Aoustet *et al.*, 2002 ; Faure, Linares, 2006 ; Augustin, Fuchs, 2014a ; Augustin, Ion 2017). Les études qui placent le genre au centre de leur analyse montrent l'existence d'une sexuation des pratiques, des facteurs motivationnels différents entre les pratiquant·e·s et des inégalités parmi les jeunes (Louveau, 2006). L'impact de la socialisation de genre dans le choix des sports et l'influence des stéréotypes sexués sur l'engagement et les performances des filles et des garçons dans les activités physiques sont désormais bien connus (Lentillon, 2009). Le rôle du sport dans la construction identitaire des jeunes, la fabrication des identités sexuées à l'adolescence, l'intégration et l'incorporation de normes et valeurs constituent également des éléments importants (Lahire, 2007 ; Nneme Abouna, Lacombe, 2008 ; Mennesson, 2011 ; Houssier, 2017).

Les travaux au carrefour du genre et de l'arbitrage sportif sont peu nombreux. Certain·e·s ont défini les conditions d'accès des femmes à l'arbitrage (Charrier, 2006 ; Perreau-Niel, Érard, 2015). D'autres

se sont penché·e·s sur la domination masculine (Debanne, Fontayne, 2017) et sur les processus d'exclusion des femmes arbitres de football aux postes les plus valorisés ainsi que sur leur enfermement dans des domaines réputés féminins (Le Tiec, 2016). Rares sont les analyses croisées portant sur les jeunes femmes arbitres de football et de rugby, sports collectifs de tradition masculine dont les modalités (espace, temps) s'imposent, à quelques nuances près (règles qui régissent le jeu), à tous sans distinction de sexe.

Une des originalités de la théorie de la reproduction sociale (Bourdieu, Passeron, 1970) est de souligner l'intérêt d'étudier les exceptions. À cet égard, les jeunes femmes arbitres de football et de rugby sont présentées comme des figures d'exception à plusieurs titres : elles officient dans des sports étiquetés masculins, elles occupent des fonctions d'autorité alors que celles-ci sont historiquement l'apanage des hommes (Héritier, 2005), elles s'engagent dans une activité qui n'est pas valorisée socialement. La notion d'« exception » renvoie dans cet article à une rupture de la reproduction sociale, à une non-conformité ou à une transgression par rapport aux rôles, attitudes, registres, traits, marques qui naturalisent les différences sexuelles (Bourdieu, 1998) et caractérisent les liens entre les femmes et l'empathie, la solidarité, la sensibilité, la beauté, la douceur, la passivité, la fragilité, la dépendance, etc. Elle est utilisée comme un outil pour examiner l'écart entre les prescriptions et les attentes stéréotypées à l'égard des femmes et le profil des jeunes femmes arbitres identifiées. Elle conduit à s'interroger sur les *habitus* (façons d'être relationnelles en lien avec le groupe social d'appartenance selon Pierre Bourdieu), les dispositions ou les façons de ressentir, d'être, de faire et de voir le monde, incorporées et liées aux apprentissages résultant des différents contextes sociaux traversés et en relation avec les interactions vécues (Lahire, 1998, 2013).

L'hypothèse de départ est que des jeunes licenciées arbitres de football et de rugby ne s'engagent et n'évoluent dans l'arbitrage qu'à certaines conditions : une socialisation atypique ou une inversion de genre (Butler, 2006), c'est-à-dire un renversement au regard des normes dominantes en vigueur dans la société française, qui s'inscrit dans l'orientation scolaire, le parcours professionnel, l'engagement sportif, les valeurs, les relations au corps (traitement, perception, image) et les rapports sociaux (entre l'un et l'autre sexe). L'hypothèse sous-jacente est qu'être arbitre de football ou de rugby implique un éloignement par rapport aux représentations genrées de ces sports. Les questions clés traitées sont les suivantes. Comment envisage-t-on d'être arbitre quand on est une fille ? Quels sont les facteurs déterminants ? Quelles conceptions ces arbitres ont-elles du football et du rugby proposés par les pratiquant·e·s ?

Pour vérifier le caractère exceptionnel des jeunes femmes arbitres, nous avons réalisé un travail fondé sur des méthodes quantitatives et qualitatives. Nous avons extrait les réponses à un questionnaire de 48 arbitres de football et de rugby âgées de 15 à 24 ans. Nous avons aussi repris les entretiens biographiques menés auprès de 8 arbitres âgées de 17 à 23 ans. L'objectif est double : identifier les

caractéristiques sociales des jeunes filles arbitres, mettre en perspective leurs entrées et trajectoires dans l'arbitrage, leurs conditions d'exercice, leurs aspirations, leurs visions du football et du rugby et leurs rapports avec les acteur·rice·s de l'environnement.

La première partie de cet article donne quelques informations sur la place des femmes dans le football, le rugby et l'arbitrage et expose les méthodes de collecte et d'analyse des données. Les deuxième et troisième parties examinent le caractère exceptionnel des jeunes femmes arbitres sous différents angles et à partir de critères reliés aux théorisations sur la socialisation (corporelle) et la construction du genre.

Le genre de l'arbitrage : caractéristiques du milieu enquêté et méthode

Alors que la Fédération française de football (FFF) a ouvert officiellement ses portes aux femmes en 1970 (Prudhomme-Poncet, 2003a) et que la Fédération française de rugby (FFR) les a accueillies à partir de 1989, elles sont aujourd'hui encore peu nombreuses au sein de ces deux fédérations. L'enquête de la mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) montre que sur les 2 135 193 licences délivrées par la FFF en 2015, la part des licences féminines est de 5,7 % et que sur les 323 571 licences accordées par la FFR, la part des licences féminines est de 6,3 %¹. Certains historiens soulignent que la progression des jeunes filles dans le corps arbitral à la fin des années 1970 constitue une étape importante dans l'histoire du football féminin (Breuil, 2011, p. 140). En 1979, la FFF a plaidé pour la formation de dirigeantes et d'arbitres. À l'époque, les femmes avaient un engagement plus fort dans l'arbitrage que dans le milieu de la direction. Pour autant, l'arbitrage n'est pas, de nos jours, le secteur le plus féminisé. Au cours de la saison 2015-2016, la FFF comptait 26 871 arbitres dont 699 femmes et la FFR évalue à 115 le nombre de femmes parmi les 3 022 arbitres.

En rapportant ces chiffres fournis par les fédérations à ceux de la MEOS sur les licenciées de football (141 366) et de rugby (22 295) pour la saison 2015-2016, on peut estimer que les femmes arbitres représentent 0,5 % des licenciées des deux fédérations. Les sources externes évoquées ici pour situer les femmes dans le football, le rugby et l'arbitrage ne précisent pas les postes occupés par les licenciées (joueuse, dirigeante, arbitre). Aussi, les fédérations tiennent des statistiques sur les arbitres à chaque saison mais elles ne les répartissent pas par catégorie d'âge ni par niveau de compétition.

Les plans d'accompagnement, de formation et d'évaluation des jeunes femmes arbitres de football et de rugby proposés par les fédérations sont sensiblement identiques à ceux des hommes. Mais nous n'avons pas enquêté pour savoir si les modalités de l'arbitrage (préparation, gestion des matches) sont

¹ *Les chiffres-clés du sport*, INJEP, mars 2017.

sexuées, ni questionné les jeunes femmes arbitres de football sur les jeunes femmes arbitres de rugby et inversement. Les enquêtes ont initialement été construites pour appréhender les freins et les leviers liés à l'activité. Pour cerner la dimension exceptionnelle des jeunes femmes engagées dans l'arbitrage et saisir pourquoi elles entrent dans cette activité peu valorisée et largement masculinisée, l'approche a consisté à extraire et à traiter les réponses à un questionnaire apportées par les arbitres de 15-24 ans. Le questionnaire a été construit autour de cinq rubriques thématiques : parcours sportif et parcours dans l'arbitrage ; motivations et aspirations ; difficultés ; relations aux autres ; management des rencontres. Des experts du champ (chercheur·se·s, technicien·ne·s de l'arbitrage) ont procédé à une validation qualitative du contenu (formulation, cohérence, pertinence, exhaustivité des questions), de l'acceptabilité et de la faisabilité (compréhension, longueur, etc.). Le questionnaire a été soumis à des arbitres (n = 5) qui ont informé les chercheur·se·s sur certains aspects à modifier (temps estimé pour remplir le questionnaire, compréhension, etc.). Il a enfin été transmis par mail aux 699 arbitres licenciées de la FFF au début de la saison 2015-2016 et aux 119 arbitres licenciées de la FFR dès l'ouverture de la saison 2016-2017.

Le taux de retour est très modéré concernant les licenciées arbitres de la FFF : 17 % ont rempli le questionnaire (soit 116 arbitres sur 699). Il est satisfaisant du côté des licenciées arbitres de la FFR : 47 % ont répondu aux questions (56 sur 119). 32 arbitres de football et 16 arbitres de rugby ayant participé à l'enquête par questionnaire sont âgées de 15 à 24 ans. Une des limites de notre étude est de ne pas préciser le taux de participation des deux groupes de jeunes femmes arbitres puisqu'on ne dispose pas des chiffres concernant les licenciées arbitres de 15-24 ans de la FFF et de la FFR². Aussi, le nombre de réponses varie en fonction des items. Les arbitres de football et de rugby n'ont pas été obligés d'apporter des réponses à toutes les questions posées, ce qui constitue une autre limite de l'étude. Les statistiques descriptives produites à l'aide du logiciel Statistical Package for the Social Sciences (SPSS) visent à appréhender les caractéristiques des jeunes femmes dans l'arbitrage.

Afin de comprendre le sens qu'elles donnent à leurs actions (Kaufmann, 1996), des entretiens biographiques ont été menés auprès de quatre arbitres de football et quatre arbitres de rugby. Les filles ont été sélectionnées sur la liste des répondantes ayant accepté de réaliser un entretien en face à face ou à l'aide de réseaux des personnes impliquées dans la recherche, le principal critère retenu étant celui de l'âge (arbitres ayant de 15 à 24 ans). Les arbitres de football interrogées sont rattachées à différentes ligues alors que les autres arbitres appartiennent toutes au même comité de rugby compte tenu des moyens matériels et humains mis à disposition pour cette recherche.

² Pour la saison 2015-2016, le nombre de licenciées de 15-24 ans de la FFF et de la FFR est respectivement de 40 250 et de 7 995. Elles ne sont pas réparties par groupe (arbitre, joueuse, etc.), INJEP, Tableaux statistiques relatifs au recensement des licences sportives de 2016, Recensement MEOS auprès des fédérations agréées par le ministère des sports www.injep.fr, rubrique « Statistiques et indicateurs ».

Le guide d'entretien a été élaboré autour de questions visant à préciser les modes de socialisation aux pratiques, les expériences vécues, les bénéfices et contraintes, les relations au corps et aux autres, la conciliation entre vie sportive, professionnelle et privée. Les échanges d'une heure en moyenne ont été enregistrés et retranscrits. L'analyse de contenu thématique réalisée sur l'ensemble des témoignages recueillis a consisté à identifier les points de convergences biographiques et à catégoriser les données dégagées par thèmes pour faciliter la comparaison des résultats des deux recherches.

Le profil et les aspirations des huit jeunes filles par rapport à l'arbitrage sont assez homogènes. Au moment des investigations, elles sont quasiment toutes célibataires et sans enfant. La plupart d'entre elles ont obtenu un baccalauréat scientifique et mènent des études supérieures (école, licence en sciences et techniques appliquées aux activités physiques et sportives [STAPS], brevet de technicien supérieur [BTS]). Toutes ont été ou sont joueuses. Pour plusieurs d'entre elles, le football et le rugby sont une affaire de famille, mais une seule interviewée est une « héritière », c'est-à-dire une fille d'arbitre. Deux filles sont entrées dans l'arbitrage par le biais de l'école (section sportive, sport scolaire). La plupart d'entre elles ont peu d'ancienneté dans l'arbitrage (un, trois, quatre ou cinq ans). Nombreuses sont celles qui arbitrent à la fois des compétitions masculines et féminines à différents niveaux : jeunes, excellence senior, divisions régionales masculines (ligue), haut niveau féminin (D1, D2). Une arbitre de rugby officie en troisième division fédérale alors que les autres évoluent dans les championnats régionaux (en école de rugby c'est-à-dire chez les moins de 14 ans ; chez les moins de 16 ans et les moins de 18 ans ; en équipes seniors à XV ou féminines à VII). Toutes comptent poursuivre l'activité et souhaitent évoluer dans la hiérarchie de l'arbitrage.

Les jeunes de 17 à 23 ans interrogées se distinguent de l'échantillon des 37 femmes arbitres licenciées de la FFR (soit 31 %) qui ont arrêté d'officier pour différents motifs (maternité, travail) et qui disent éprouver des difficultés à gérer les tâches liées aux sphères domestique/familiale, professionnelle, et sportive. Dans l'échantillon des 116 arbitres licenciées de la FFF, plus nombreuses sont les filles de 18-25 ans souhaitant « faire carrière » dans l'arbitrage. Elles ont consacré moins d'années à l'arbitrage comparativement aux autres (47 sur 116 arbitres depuis au moins dix ans), mais elles n'ont pas arrêté même provisoirement l'activité et ne sont pas affectées par des transitions professionnelles et personnelles.

Vérifier l'exceptionnalité des jeunes femmes arbitres à partir de différents critères

Dans la mesure où notre travail part du principe que l'implication des jeunes femmes dans l'arbitrage est étroitement liée à des *habitus*, des dispositions et des modèles de socialisation originaux, nous

proposons de décrire et de placer théoriquement quelques caractéristiques sociodémographiques (niveau d'études, profession), les modes d'entrée dans l'arbitrage, l'expérience, les projections et motivations des 48 arbitres ayant participé à l'enquête par questionnaire.

Les études sur les déterminants du niveau éducatif, l'orientation et la réussite scolaire montrent un lien entre le diplôme des enfants et le milieu parental dans lequel ils évoluent. Les analyses genrées sur l'orientation scolaire mettent en avant des différences de parcours : les filles s'orientent vers les filières littéraires et tertiaires et les garçons vers les filières scientifiques, techniques et industrielles³. L'orientation scolaire différenciée des filles et des garçons et/ou la ségrégation scolaire sont les principales sources de la distribution des hommes et des femmes dans différentes professions. L'absence de mixité des filières est une piste explicative pour rendre compte de l'inégale répartition des femmes et des hommes dans les professions, de la difficulté des femmes à accéder aux mêmes espaces professionnels que les hommes et aux postes les plus prestigieux, et de la concentration des femmes dans certaines activités classées parmi les employées ou les professions intermédiaires (Maruani, 2000). Dès lors, nous avons cherché à repérer les formations et professions dans lesquelles les arbitres sont inscrites.

Tableau 1. Plus haut diplôme obtenu par les filles arbitres de football et de rugby au moment de l'enquête

Diplôme	Arbitre de football (n = 32)	Arbitre de rugby (n = 16)	Total
Aucun	1	0	1
Brevet	7	5	12
CAP-BEP	5	0	5
Bac	5	3	8
BTS-DUT	1	2	3
Supérieur court (de bac + 1 à bac + 3)	7	2	9
Supérieur long (de bac + 4 à bac + 8)	0	2	2
Autres	3	2	5
Total	29	16	45

Source : Pironom, Terfous, 2018

Les renseignements donnés sur le niveau de diplôme dans le tableau 1 ne sont pas suffisamment précis pour affirmer que les filles arbitres sont issues ou visent des « filières masculines ». En revanche, ils

³ MEN-DEPP, 2013, « La scolarité des filles et des garçons », in *L'état de l'école*, n° 23, p. 66-67.

corroborent l'idée selon laquelle l'arbitrage est indexé sur certaines positions sociales : les enquêtées qui travaillent ne sont pas rattachées à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Au moment de l'enquête, la majorité des arbitres de rugby âgées de 15 à 24 ans sont étudiantes (14 répondantes sur 16) et ne travaillent pas, tandis que 28 % des arbitres de football (9 répondantes sur 32) occupent un emploi. Ces dernières appartiennent majoritairement à la catégorie « employés » de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE⁴), soit à un groupe professionnel à dominante féminine. Seulement quatre arbitres exercent un métier dit « masculin » : gendarme, technicien, coach sportif, enseignante d'éducation physique et sportive (EPS). Une coach sportive figure aussi parmi les arbitres de rugby. Une récente enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) montre que les hommes occupent majoritairement les postes d'entraîneurs et d'éducateurs sportifs⁵. Par ailleurs, certains indicateurs montrent que l'EPS est une discipline masculine : 43,8 % des enseignants d'EPS de l'enseignement public sont des femmes, ce taux baisse à 38,6 % dans l'enseignement privé (Marec, 2016). Les métiers du sport sont, encore aujourd'hui, globalement considérés comme l'un des « fiefs de la masculinité⁶ ».

Nous nous sommes aussi intéressées aux conditions (atypiques ?) permettant aux jeunes femmes d'adhérer à l'arbitrage, c'est-à-dire aux dispositions à l'engagement (Mennesson, 2004), les expériences sportives et les aspirations des enquêtées. Différents facteurs conduisent les jeunes femmes à s'engager dans l'arbitrage (volonté de rendre service au club, de relever un défi, etc.). L'école est un vecteur de socialisation individuelle et collective (Darmon, 2001), mais rares sont les filles qui entrent dans l'arbitrage par ce canal (2 sur 48). Les réponses aux modalités d'entrée dans l'arbitrage indiquées par les enquêtées montrent surtout que les hommes (rarement des arbitres) sont les principaux agents de socialisation à l'activité. 41 % des filles sont devenues arbitres de football (13 sur 32) par le biais de leur père ou d'un autre parent masculin contre 23 % des arbitres de rugby (3 sur 13). Chez les arbitres de rugby, les hommes comme vecteurs de l'activité jouent donc un rôle moins important que chez les arbitres de football. La blessure, invoquée par un tiers des arbitres de rugby (4 sur 12), apparaît davantage comme un élément déclencheur.

Ce dernier élément nous conduit à nous pencher sur les expériences sportives des arbitres. La socialisation différenciée des filles et des garçons impliquerait une différenciation de leurs goûts et

⁴ INSEE, « Nomenclatures des professions et catégories socioprofessionnelles », 2017. La catégorie « employés » couvre en grande majorité des métiers exercés par des femmes.

⁵ *Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*, 2018, CEREQ Enquêtes n° 2, p. 40.

⁶ La part des femmes dans le secteur du sport est équivalente à celle observée pour l'ensemble des emplois (les femmes en France représentent 44 % des emplois). Le secteur du sport présente des caractéristiques propres souvent liées à la nature même de l'activité (temps partiel fréquent, emploi morcelé, employeurs multiples et double statut salarié/indépendant). Les différences salariales observées entre les hommes et les femmes sont globalement équivalentes à celles observées pour l'ensemble de l'économie (*Regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif*, op. cit, p. 28).

pratiques (physiques) [Brougère, 1999]. Les activités d'affrontement et de performance, l'esprit de compétition et la logique sportive présents dans la pratique institutionnelle seraient plutôt conformes aux goûts et aux ressources des garçons. Les filles, contrairement à eux, investiraient préférentiellement les activités orientées vers le plaisir des rencontres, la convivialité et le partage. 94 % des arbitres de rugby (15 répondantes sur 16) sont ou ont été joueuses de rugby à VII (n = 6) et/ou à XV (n = 3) chez les moins de 18 ans et/ou au niveau fédéral (n = 5). De même, 84 % des arbitres (27 répondantes sur 32) pratiquent (ou ont pratiqué) le football, essentiellement au niveau départemental (67 % soit 18 sur 27) et/ou régional (44 %). À rebours des constats sur la faible participation des femmes aux sports (Gleizes, Pénicaud, 2017), ces données témoignent des expériences des enquêtées dans les sports masculins qu'elles arbitrent. Elles ne disent rien cependant des liens entre le niveau de pratique sportive et celui atteint en tant qu'arbitre ou de l'impact du niveau de pratique dans le passage à l'arbitrage.

À de rares exceptions près, les jeunes femmes arbitrent des compétitions masculines et féminines. Parmi les 26 arbitres de football ayant répondu à nos questions sur les niveaux arbitrés, une seule déclare officier à cinq niveaux de compétition : division 1 (D1) et division 2 (D2), plus haut niveau national, ligue (niveau régional) et district (niveau départemental) hommes, ligue femmes. Deux arbitres officient à trois niveaux de compétition (ligue hommes et femmes, district hommes, etc.), 12 à deux niveaux de compétition (D2, ligue et/ou district hommes, etc.), 11 à tous les niveaux (ligues, districts). Parmi les 26 répondantes, 11 arbitrent à la fois des compétitions féminines et masculines. Celles qui arbitrent uniquement des compétitions féminines sont moins nombreuses (n = 1) que celles qui officient exclusivement dans des compétitions masculines (n = 14). Au moment de l'enquête, 13 arbitres de rugby officient au niveau régional masculin, une seule dans les catégories jeunes (moins de 18 ans) et féminines.

Aucune n'évoque explicitement le choix de l'arbitrage par défaut ni l'orientation vers l'arbitrage au regard de l'impossibilité, voire de l'incapacité, à pratiquer le football et le rugby à un haut niveau. 78 % des arbitres de rugby (7 sur 9) disent avoir choisi l'arbitrage pour découvrir un autre rôle que celui de joueuse tandis que 37,5 % des arbitres de football (12 sur 32) pointent leur reconversion (de joueuse à arbitre) sans parler de désamour. Sans surprise, la passion du jeu est un élément capital pour les filles des deux groupes. Sept filles (22 % des répondantes) disent arbitrer pour pouvoir rester dans le football. Elles mentionnent à plusieurs reprises la fin de la mixité dans les clubs de football (aux alentours de 13 ans) et l'absence d'associations exclusivement féminines à proximité du domicile parental. Depuis 1990, la FFF encourage la mixité des équipes jusqu'à l'âge de la puberté mais la mixité est davantage l'exception que la règle (Prudhomme-Poncet, 2003b). La progression des licenciées de la FFF ne s'est pas traduite par une généralisation de la mixité.

Le niveau d'expérience dans l'arbitrage des enquêtées est fort variable. 19 % arbitrent des matchs de football depuis huit ans (soit 6 répondantes sur 32), 25 % depuis trois ans et une depuis un an. L'expérience acquise paraît moins élevée chez les arbitres de rugby : 40 % officient depuis un ou deux ans (6 sur 15 répondantes), 33 % depuis trois ou quatre ans, 20 % depuis cinq ou six ans, une depuis plus de six ans. Les enquêtées sont peu expérimentées mais les trois quarts (37 sur 48) déclarent ne pas avoir interrompu même momentanément l'arbitrage. La principale cause d'arrêt citée est le parcours scolaire et notamment les études supérieures (éloignement ou manque de temps).

Même si l'arbitrage est une institution très sélective et hiérarchique (Penin *et al.*, 2011), les enquêtées affichent de fortes ambitions. 83 % des filles (40 sur 48) des deux groupes comptent poursuivre l'arbitrage. La moitié d'entre elles (22 sur 40) souhaitent évoluer à un niveau plus élevé. L'attitude carriériste est (souvent) associée aux hommes. Pourtant, deux tiers des filles voudraient arbitrer à un niveau national et/ou international. Précisément, 10 des 16 arbitres de rugby ayant répondu aux questions sur les aspirations aimeraient officier au plus haut niveau contre 22 arbitres de football (sur 32⁷). La volonté de ces jeunes femmes de poursuivre ou d'évoluer dans l'arbitrage est directement en relation avec le processus de socialisation et d'acculturation au football ou au rugby comme pratiquante/compétitrice puis comme arbitre.

Si plusieurs études soulignent que les jeunes abandonnent le sport à partir de 16-18 ans et la pratique sportive institutionnalisée vers l'âge de 14-16 ans⁸, les jeunes filles arbitres de 15-18 ans ne semblent pas, *a priori*, concernées. Dans cette tranche d'âge, une seule arbitre de football (sur 12) et une seule arbitre de rugby (sur 6) ont stoppé momentanément l'activité. Mais la plupart sont dans l'arbitrage depuis peu. Pour deux tiers des 15-18 ans⁹, l'expérience acquise dans l'arbitrage varie entre un et huit ans, avec une durée de quatre ans ou moins. Depuis un an, 8 arbitres évoluent sur les terrains de football (4 depuis trois ans). 4 arbitres de rugby sur 6 officient depuis un ou deux ans (une seule depuis trois ou quatre ans). L'envie de poursuivre l'activité est partagée : 3 arbitres sur 4 (13 sur 18) envisagent de continuer l'arbitrage et 8 souhaitent officier au plus haut niveau. L'ambition, socialement perçue comme une valeur typiquement masculine, est aussi importante chez les arbitres de 15-18 ans parce qu'elles n'ont pas (encore) à concilier vie professionnelle et vie domestique.

Dans la littérature, les auteur-e-s ont recours à la socialisation différenciée non seulement pour expliquer les choix de pratiques sportives sexuellement clivés, mais aussi pour mettre en avant les motifs d'engagement différenciés (Saouter, 2000 et 2015). Si l'on se fie aux apports privilégiés synthétisés dans le tableau 2 par les jeunes filles arbitres de 15-24 ans pour mettre en exergue les

⁷15 au niveau FIFA/UEFA, 7 en Ligue 1, Ligue 2, D1, D2.

⁸ Enquêtes Health Behaviour in Scholl-aged children, disponibles sur www.hbsc.org

⁹ 12 arbitres de football sur 32 ont entre 15 et 18 ans : 2 ont 15 ans, 4 ont 16 ans, 5 ont 17 ans et 1 a 18 ans. Et 6 arbitres de rugby sur 16 ont entre 15 et 18 ans : une a 16 ans, 4 ont 17 ans, une a 18 ans.

conditions de maintien dans l'activité, la rhétorique sur le décalage entre les valeurs et les motivations des filles et des garçons est, en partie, confirmée.

Tableau 2. Répertoire des apports sélectionnés par les arbitres de football et de rugby âgées de 15 à 24 ans

Apports	Arbitres de football		Arbitres de rugby	
	Fréquence/Effectif (n = 32)	Pourcentage	Fréquence/Effectif (n = 15)	Pourcentage
Vivre sa passion du football/rugby	30	94	11	73
Entretien physique	24	75	NPC*	
Autorité	22	69	NPC	
Assurance	21	66	NPC	
Confiance/estime de soi	16	50	10	67
Acquérir des connaissances/compétences	20	62,5	11	73
Partager des moments de convivialité avec d'autres arbitres	18	56	7	47
Nouer des relations	18	56		
Appartenir à la famille rugby			3	20
Compétition	15	47	NPC	
Complément financier	14	44		
Gagner de l'argent			4	27
Reconnaissance	NPC		3	20
Découvrir des villes grâce aux déplacements pour les matchs	NPC		2	13

* NPC = item non proposé aux arbitres ni formulé par elles.

Source : Pironom, Terfous, 2018

Ce qui surprend au premier abord, c'est que les filles articulent l'arbitrage à des motivations « typiquement féminines » comme les relations aux autres et la convivialité et qu'elles excluent des ressorts considérés comme masculins tels que la confrontation, l'affrontement, la prouesse physique, la compétition (Connell, 1995). Les filles des deux groupes s'éloignent sensiblement néanmoins de ces attributions en sélectionnant l'acquisition de connaissances/compétences et la confiance/estime de soi, « vertus » peu développées dans la socialisation des filles (Corbin *et al.*, 2011). Si les jeunes femmes arbitres de rugby n'échappent pas aux propos sexistes, aux menaces physiques ou aux intimidations sur les terrains, elles se distinguent toutefois des arbitres de football sur le plan d'une compétence dite « masculine » ou d'un impensé : l'autorité (Pruvost, 2007). Dans les enquêtes portant sur les femmes dans les métiers masculins de la sécurité (policiers, officiers), il apparaît que ces dernières mettent en place un travail invisible de « virilisation » afin d'assurer le respect de leur professionnalisme (Buscatto, 2016). Les arbitres de football semblent particulièrement soumises à ce processus sur les terrains.

Rapports au corps, relations aux autres et représentations des pratiques

Pour Pierre Bourdieu (2000), les *habitus* agissent sur la manière dont les individus perçoivent leur corps et l'organisation des représentations. Les chercheur·se·s conçoivent la construction des rapports au corps et le développement des compétences physiques chez les filles et les garçons comme le résultat de ressorts sociaux (« différenciés ») progressivement intériorisés (Court, 2010). Aussi, dans les analyses sur les femmes et les pratiques sportives, le corps est pensé comme un élément fondamental dans l'incorporation des normes de féminité déterminées par les hommes (Laberge, 2004). Partant de là, il nous a paru intéressant d'examiner les rapports des enquêtées au corps et aux autres, leurs représentations du football, du rugby et des pratiquant·e·s ainsi que leurs préférences en matière d'arbitrage.

Lorsque l'on passe en revue les relations au corps décrites, il ressort que, à l'instar des joueuses professionnelles dans un sport masculin (Mennesson, 2007), les enquêtées s'engagent dans un travail de mise en conformité corporelle. Elles disent soigner leur image et mettre en scène certains attributs (maquillage, accessoires, chaussures à talons) notamment en raison des attentes institutionnelles et des craintes des parents. À la différence du football, le rugby est un sport qui suscite encore aujourd'hui des inquiétudes chez les mères (en l'occurrence) au regard de la rudesse du jeu et/ou de la « masculinisation » des corps. Celles qui jouent au rugby et arbitrent disent que la force physique sont des qualités fondamentales pour la pratique mais pas pour la direction des matchs. Elles semblent davantage préoccupées par le contrôle de leur poids et tiraillées entre deux idéaux corporels irréciliables, sinon contradictoires : un corps musclé compte tenu des exigences physiques du jeu et un corps mince, séduisant et désirable pour les médias et la société :

« Il faut avoir une bonne endurance déjà, de la vitesse, l'esthétique c'est important. L'esthétique corporelle. L'image qu'on renvoie en fait. Elle est très importante. Ils nous le font comprendre par des remarques du type "faudrait que tu perdes du poids", "tu ne cours pas assez parce que tu as du poids en trop" ou, après, je sais qu'au niveau masculin y'a des arbitres un petit peu empotés, on rigole d'eux et c'est vrai ça, ça joue parce que, après, pour monter au plus haut niveau y'a les caméras qui apparaissent et forcément quand on arbitre. Je suis les séances, j'essaie de perdre du poids mais ça j'y arrive pas parce qu'aussi mentalement je pense que je n'ai pas assez de détermination ». (Entretien avec une arbitre de D3.)

Les informations données par les enquêtées sur le travail corporel et la présentation de soi sont aussi imbriquées dans les rapports aux autres à partir desquels se manifestent des inversions de genre. Par exemple, certaines disent jouer la « *pin-up* » avant le match et observer certaines règles une fois la partie commencée :

« On parle avec. Bon, ils essaient quand même de voir comment, ils essaient de draguer mais quand on est dans le match c'est autre chose. Avant, je peux rigoler, mais quand t'es dans le match, faut vraiment être plus, euh, même si c'est des personnes que je peux apprécier, mais il faut tout de suite mettre les limites parce que sinon on se fait bouffer sur un terrain de football. Facilement. » (Entretien avec une arbitre de D2 et ligue [compétitions régionales masculines].)

Les filles rencontrées semblent ajuster leurs comportements (masculin *versus* féminin et inversement) au gré des contextes et des interactions. Elles jouent parfois le jeu de la séduction mais elles sont soucieuses de leur réputation. Elles désapprouvent toute relation intime avec l'ensemble des acteurs de l'environnement. Les relations entre elles et leurs confrères et consœurs arbitres ne sont pas très différentes. L'arbitrage est présenté comme un champ concurrentiel. Certaines arbitres de football évoquent les inquiétudes de leurs confrères quant à leur place ou à la menace qu'elles représentent pour eux. Certains discours traduisent aussi une méfiance réciproque entre consœurs. Pour les arbitres de football, les relations, correspondances ou échanges (*via* les réseaux sociaux entre autres) sont présentés comme un risque d'être manipulé, malmené et jalouxé. À l'inverse, les arbitres de rugby caractérisent parfois leurs relations avec leurs confrères comme fraternelles et convoquent l'esprit et la culture du rugby pour expliquer les solidarités entre consœurs (dans la préparation des examens théoriques notamment).

Le secteur de l'arbitrage n'est pas marqué par des formes de soumission aux normes masculines dominantes ni par des résistances ou contestations féminines. Les enquêtées ne semblent pas transgresser les assignations de genre même si elles ne consentent pas aux rôles sociaux traditionnellement réservés aux femmes. Elles n'ont pas recours aux valeurs considérées comme « masculines » probablement pour éviter les procès de virilisation, les présomptions de masculinité malsaine, les soupçons d'homosexualité et les suspicions au plan sexuel¹⁰ repérés chez les joueur·se·s par les chercheur·se·s (Louveau, 2004 ; Chimot, 2014 ; Bertrand *et al.*, 2014).

Il est difficile de dire précisément en quoi la gestion des codes de la féminité renforce ou, au contraire, limite leur progression dans l'arbitrage, mais les interviewées ont un niveau d'autodétermination élevé :

« Je travaille dur parce que je sais que ce ne sera peut-être pas comme ça dans dix ans, qu'il y aura beaucoup plus de filles et que là, ben, ce sera plus un boulevard quoi. Ce sera plus serré. Y'aura plus de concurrence. Ce sera plus dur pour elles. Donc là, je me dis, ben, y a une grosse opportunité, il faut que tu

¹⁰ Généralement, les soupçons d'homosexualité se portent sur les individus ancrés dans des espaces sociaux exclusivement masculins, féminins ou dans des sphères où la mixité est inexistante. Dans le domaine du sport, ce genre de soupçon peut peser sur les (jeunes) femmes et hommes qui ne présentent pas des corps conformes aux standards de la féminité/masculinité et/ou qui investissent des sports dits « masculins » ou « féminins ».

travaillés parce que c'est le moment. C'est le moment de te frayer ton chemin quoi. [...] Je ne laisse pas le destin faire parce que s'il n'est pas bon avec moi. » (Entretien avec une arbitre de niveau régional.)

La plupart d'entre elles connaissent la convention d'objectifs de 2013 signée entre le ministère des sports et les fédérations sportives pour faciliter l'accès des femmes aux sports et aux postes de direction. Les plans de féminisation des fédérations sportives apparaissent comme une opportunité mais la (potentielle) progression des femmes dans l'arbitrage est aussi perçue par certaines enquêtées comme une menace car elle pourrait limiter leurs possibilités de se distinguer et d'évoluer dans ce milieu.

À ce sujet, signalons que 39 % des arbitres de football (12 sur 31) et 75 % des arbitres de rugby veulent idéalement évoluer dans les compétitions masculines :

« J'arbitre que des compétitions masculines. J'ai refusé de faire les filles. La seule compétition féminine de rugby qu'il y a, c'est des féminines à VII, moins de 18 ans. C'est nul. Y'a pas du tout de niveau de jeu. » (Entretien avec une arbitre de niveau régional.)

Les arbitres de football sont moins critiques probablement en raison de la structuration et de la médiatisation des compétitions (nationales, internationales) et de la professionnalisation progressive des joueuses :

« Maintenant, en fait, le niveau fédéral, c'est pas du tout la même chose. Le niveau, il a vachement évolué depuis. Maintenant ça commence quand même à se professionnaliser. Maintenant, tout le monde s'intéresse au football féminin. Ça commence à se structurer. Évidemment, c'est plus confortable. C'est pas du tout la même chose. ». (Entretien avec une arbitre de D2, D1, ligue [régional].)

La « meilleure entente » avec les hommes est un autre argument développé par les arbitres de football et de rugby pour expliquer leurs préférences pour les compétitions masculines.

Si les jeunes femmes rencontrées sont très mitigées quant à la portée de leur expérience en tant que joueuse sur leur manière d'arbitrer, les réponses formulées à propos de l'arbitrage des compétitions réservées aux hommes et aux femmes montrent que les enquêtées ont des représentations assez traditionnelles. On retrouve les clivages et hiérarchies classiques concernant le jeu proposé par les pratiquant·e·s. 70 % des arbitres de football (21 sur 30) sont convaincues de l'existence de différences entre les matchs masculins et féminins. Un consensus existe entre elles et les arbitres de rugby à propos de différences techniques : jeu plus « rapide », « propre », « agressif » du côté des hommes contre « moins rapide » mais plus « ennuyeux », plus « calme » du côté des femmes. Les arbitres de rugby opposent les comportements d'évitement des joueuses à la recherche de contact chez les

joueurs. Pour 71 % des arbitres de football (15 sur 21) et 73 % des arbitres de rugby (11 sur 15), les différences résident dans les styles de jeu.

Les différences sont aussi fondées sur le comportement des pratiquant·e·s. Un tiers des arbitres de football (7 sur 21) et de rugby (4 sur 15) font des comparaisons entre les mentalités et les attitudes des hommes et celles des femmes. Les premières soutiennent des thèses opposées sur les joueuses. Elles peuvent dire à leur propos : « elles font moins de fautes », « elles sont moins dans la contestation », « elles ne restent pas au sol après un coup » ou, au contraire, « elles râlent plus que les garçons », « elles font des fautes plus fourbes », « elles sont très mesquines », « elles sont plus méchantes que les garçons ».

Bien que la plupart des arbitres aient été ou soient des joueuses et estiment être perçues et traitées différemment par les acteur·rice·s de terrain en raison de leur sexe, les représentations qu'elles donnent du football et du rugby sont révélatrices de stéréotypes. La dévalorisation du jeu proposé par les femmes, la description de leurs comportements, les préférences des enquêtées en matière de compétition reviennent, d'une certaine façon, à soutenir, sinon à renforcer, le maintien de la culture sportive/arbitrale du côté des hommes. Dans les discours, pourtant, on retrouve une forme d'autoexclusion concernant leur évolution dans les championnats masculins les plus prestigieux. Les jeunes femmes arbitres relatent avec lucidité leur destin dans la voie genrée de l'arbitrage :

« J'aimerais rester chez les hommes. En fait, normalement, avec le titre de jeune arbitre fédéral que j'ai eu, je passe directement en fédéral 2 féminine donc j'attends des nouvelles dans l'été là. C'est une passerelle qui était prévue dès que j'ai eu mon examen de jeune arbitre fédéral, donc je vais aller en D2 féminine normalement, mais je préfère arbitrer les garçons. » (Entretien avec une arbitre de division d'honneur [régional].)

Conclusion

Les probabilités que les jeunes femmes s'engagent dans l'arbitrage sont faibles : le football et le rugby sont des bastions masculins, les fonctions d'autorité sont majoritairement occupées par des hommes et sont socialement peu valorisées, les arbitres sont exposés aux violences et les (rares) élu·e·s ont mauvaise presse. Une inversion de genre est probablement à l'origine de l'implication des jeunes femmes dans ce domaine : tel était le point de départ de cet article.

Pourtant, les résultats de l'étude portant sur 48 arbitres de football et de rugby âgées de 15-24 ans ne montrent pas vraiment d'atypie de genre. Les filles ont un niveau de diplôme faible au moment de l'enquête, mais toutes ne sont pas inscrites dans des filières ou métiers dits « masculins ». Elles ont majoritairement une expérience en tant que joueuse dans les premiers niveaux du football ou du rugby

(sports de tradition masculine), peu d'expérience dans l'arbitrage mais il n'y a pas de liens évidents entre le niveau de jeu atteint et le niveau arbitré. Alors qu'il est communément admis que les jeunes cessent le sport entre 14 et 18 ans, rares sont les filles qui ont arrêté même provisoirement l'arbitrage. Elles se complaisent aujourd'hui dans cette activité et leur ambition (catégorisée comme masculine) est forte.

Des différences existent entre les filles des deux groupes notamment sur les modalités d'entrée dans l'activité et certains leviers (autorité, acquisition de connaissances, confiance en soi). Mais l'analyse ne contredit pas les résultats scientifiques concernant l'importance pour les filles des relations sociales, des valeurs altruistes et leur faible adhésion à l'esprit de compétition (quête de records). Aussi, les filles des deux groupes ne semblent pas s'éloigner des normes (corporelles) dominantes ni des valeurs traditionnellement associées aux femmes. Elles adoptent exceptionnellement certains traits associés aux hommes (virilité, autorité, force, puissance). Par ailleurs, elles ont des représentations binaires et genrées du football, du rugby et des pratiquant·e·s.

Elles ne bousculent pas vraiment l'ordre social (sportif) établi ni les définitions genrées. Mais la différence quantitative entre les femmes et les hommes dans l'arbitrage a des effets non négligeables. La présence exceptionnelle des jeunes femmes dans l'arbitrage de football et de rugby conduit certaines d'entre elles à afficher des comportements « exemplaires ». Les jeunes femmes rencontrées écartent l'idée de relations (intimes) avec les acteurs de terrain et limitent leurs échanges. Elles expliquent que leur position minoritaire les expose davantage à certains dangers (stigmatisation, mauvaise réputation).

Elles ne se croient pas dotées de pouvoirs exceptionnels. Au contraire, elles disent devoir faire « deux fois plus que les hommes » pour se conformer aux exigences du rôle d'arbitre. Elles comprennent que le style « garçon manqué » peut freiner leur évolution dans l'arbitrage alors que le contexte est favorable : la participation des femmes aux sports est politiquement recherchée. La faible part des (jeunes) femmes dans l'arbitrage, et dans le football et le rugby en général, crée un déséquilibre qui semble peser sur les représentations et ambitions (sexuées) des enquêtées. La plupart d'entre elles ont des perceptions négatives ou dévalorisées des championnats de football et de rugby réservés aux femmes et veulent évoluer dans les championnats des hommes (malgré leur faible possibilité ou chance d'accession ou de promotion au plus haut niveau masculin et la logique de conservation et de protection des confrères arbitres).

Il est toutefois impossible de dire si les caractéristiques, les motivations, les stratégies et les représentations sont propres à l'ensemble des arbitres de football et de rugby âgées de 15 à 24 ans. Il conviendrait de poursuivre le recueil de données, d'élargir la base (taille, nombre des groupes) et d'approfondir l'analyse des discours pour pouvoir généraliser. Les détours par les théories sur les

femmes investies dans des formations ou professions liées à l'autorité et l'ordre (gendarme, CRS, procureure, préfète) apparaissent légitimes mais les travaux ne traitent pas spécifiquement des réalités et des ambivalences des jeunes femmes (15-24 ans) dans ces mondes d'hommes.

Il y aurait un intérêt à enquêter auprès des jeunes femmes arbitres dans des sports connotés « féminins » ou « neutres » pour mettre au jour et en perspective les liens entre elles. La comparaison avec les jeunes femmes engagées dans d'autres secteurs du sport (dirigeantes, entraîneuses, éducatrices), dans différentes activités de loisirs (théâtre, peinture) ou de direction (cheffe d'entreprise, cheffe cuisinière, cheffe d'orchestre) devrait permettre de donner de la profondeur à l'analyse. La question de ce type d'approche supposerait de s'intéresser aux rapports de sexe, mais aussi de classe et de race/ethnie.

Bibliographie

Augustin J.-P., Fuchs J., 2014a, « Les cultures sportives des jeunes », *Agora débats/jeunesses*, n° 68, p. 56-60.

Augustin J.-P., Fuchs J., 2014b, « Le sport, un marqueur majeur de la jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, n° 68, p. 61-70.

Augustin J.-P., Ion J., 2017, *Loisirs des jeunes. 120 ans d'activités récréatives et sportives*, Paris, La Documentation française.

Bertrand J., Mennesson C., Court M., 2014, « Des garçons qui n'entrent pas dans le jeu de la compétition sportive : les conditions familiales d'une atypie de genre », *Recherches familiales*, n° 11, p. 85-95.

Bourdieu P., Passeron J.-C., 1970, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.

Bourdieu P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil.

Bourdieu P. 2000, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Le Seuil.

Breuil X., 2011, *Histoire du football féminin en Europe*, Paris, Nouveau Monde Éditions.

Brougère G., 1999, « Les expériences ludiques de filles et des garçons », in Lemel Y., Roudet B., *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence. Socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan, p. 199-222.

Buscatto M., 2016, « Anne Monjaret, Catherine Pugeault (dir.), 2014, *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*, Lyon, ENS Éditions, 300 pages, *Travail, genre et sociétés*, n° 35, p. 187-190.

Butler J., 2006, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte.

Charrier P., 2006, « Les modes d'accès féminins à l'arbitrage du football en France », CNRS, Lyon, Université de Lyon 2.

Chimot C., 2014, « Construire sa masculinité et pratiquer un sport artistique et "féminin" : les garçons en gymnastique rythmique », *STAPS*, n° 103, p. 101-117.

Connell R., 1995, *Masculinities*, Sydney (Australie), Allen & Unwin.

- Corbin A., Courtine J.-J., Vigarello G., 2012, *Histoire de la virilité*, 3 volumes, Le Seuil, Paris.
- Court M., 2010, *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale*, Paris, La Dispute.
- Darmon M., 2001, « La socialisation, entre famille et école. Observation d'une classe de première année de maternelle », *Sociétés et représentations*, n° 11, p. 515-538.
- Debanne T., Fontayne P., 2017, « Les prises de décisions des arbitres du point de vue des théories de la domination masculine. Approche psychosociale dans l'activité handball », *Psychologie française*, n° 1, vol. 62, p. 15-28.
- Faure S., Linares C. de, 2006, « Éditorial. Jeunes, genre et société », *Agora débats/jeunesses*, n° 41, p. 4-9.
- Fontayne P., Sarrazin P., Famose J.-P., 2001, « Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre », *STAPS*, n° 55, vol. 22, p. 23-37.
- Gleizes F., Pénicaud É., 2017, « Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent », *INSEE Première*, n° 1675.
- Héritier F., 2005, *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Le Pommier.
- Houssier F. (dir.), 2017, *Le sport à l'adolescence. Entre violence et sublimation*, Paris, Éditions In Press.
- Kaufmann J.-C., 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin.
- Laberge S., 2004, « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », *Recherches féministes*, n° 1, vol. 17, p. 9-38.
- Lahire B., 1998, *L'homme pluriel*, Paris, La Découverte.
- Lahire B., 2007, « Dispositions et contextes d'action : le sport en questions », in Lahire B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte.
- Lahire B., 2013, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions et socialisations*, Paris, La Découverte.
- L'Aoustet O., Niel A., Griffet J., 2002, « Formes actuelles de la pratique sportive des jeunes : description des tendances et méthodes d'investigation », *Loisir et société/Society and Leisure*, n° 1, vol. 25, p. 119-138.
- Le Tiec L., 2016, « Les arbitres féminines sur la touche ? Conditions d'entrées et de déroulement de carrières des femmes arbitres de football », *Marché et organisations*, n° 27, p. 131-148.
- Lentillon V., 2009, « Les stéréotypes sexués relatifs à la pratique des activités physiques et sportives chez les adolescents français et leurs conséquences discriminatoires », *Bulletin de psychologie*, n° 499, vol. 1, p. 15-28.
- Louveau C., 2004, « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », *Cahiers du genre*, n° 36, p. 163-183.
- Louveau C., 2006, « Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, p. 119-143.
- Marec J.-F., 2016, « Professeurs d'éducation physique et sportive du public et du privé : étude des identifications professionnelles. Le cas breton », *¿ Interrogations ? [en ligne]*, n° 23.
- Maruani M., 2000, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, Paris.

- Mennesson C., 2004, « Être une femme dans un sport “masculin”. Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés contemporaines*, n° 55, p. 69-90.
- Mennesson C., 2007, « Les sportives “professionnelles” : travail du corps et division sexuée du travail », *Cahiers du genre*, n° 42, p. 19-42.
- Mennesson C., 2011, « Socialisation familiale et investissement des filles et des garçons dans les pratiques culturelles et sportives associatives », *Réseaux*, n° 168-169, p. 87-110.
- Nneme Abouna M.-S., Lacombe P., 2008, « La construction de l’espace du football au féminin : un processus de construction du genre ? », *Socio-logos* [en ligne], n° 3.
- Penin N., Terfous F., Hidri Ney O., 2011, « Quand les footballeuses en viennent aux mains... Le traitement institutionnel des violences des femmes dans le football amateur », *Champ pénal/Penal Field* [en ligne], vol. 8.
- Perreau-Niel A., Érard C., 2015, « French football referees : an exploratory study of the conditions of access and employment for referees in terms of level and gender », *Soccer and Society*, n° 1, vol. 16, p. 1-16.
- Prudhomme-Poncet L., 2003a, *Histoire du football féminin au XX^e siècle*, Paris, L’Harmattan.
- Prudhomme-Poncet L., 2003b, « Mixité et non-mixité : l’exemple du football féminin », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [en ligne], n° 18, p. 167-175.
- Pruvost G., 2007, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l’homme.
- Saouter A., 2000, « Être rugby ». *Jeux du masculin et du féminin*, Paris, Maison des sciences de l’homme.
- Saouter A., 2015, « Ordre sportif et police de genre », *Revue du MAUSS*, n° 46, p. 204-218.

Résumé

Cet article s’intéresse aux jeunes femmes arbitres de football et de rugby âgées de 15 à 24 ans. Il interroge leurs socialisations, dispositions et représentations. L’analyse des données recueillies, entre 2015 et 2017, par questionnaire et entretien ne permet pas de valider l’hypothèse d’une atypie de genre ou d’une socialisation inversée chez ces filles qui pénètrent des espaces sportifs connotés masculins, d’une part, et qui, d’autre part, optent pour un rôle (celui d’arbitre) en dehors de la norme et historiquement dévolu aux hommes. En revanche, les discours confirment l’idée de rapports de genre paradoxaux et ambivalents.

Les auteures

Terfous Fatia

terfous.fatia@hotmail.fr

Docteure en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, membre du laboratoire ACTé EA 4181, Université Clermont-Auvergne.

Thèmes de recherche : genre ; rapports sociaux de sexe ; représentations ; pratiques physiques et sportives.

A notamment publié

Terfous F., Rix-Lièvre G., 2015, « Mauvaises réputations ? À propos des arbitres dans la presse écrite française », *Communication* [en ligne], n° 2, vol. 33.

Terfous F., 2014, « La construction sociale de la déviance : ligue de football et presse sportive », *Questions de communication*, n°25, p. 327-342.

Terfous F., 2011, « Les faits de déviance dans le football féminin : le cas de la ligue et des districts du Nord Pas-de-Calais (2006-2009) », *Interrogations*, n° 13, p. 226-235.

Pironom Julie

julie.pironom@uca.fr

Ingénieure d'études statistiques, membre du laboratoire ACTé EA 4181, Université Clermont-Auvergne.

Thèmes de recherche : éducation ; santé, sport.

A notamment publié

Jourdan D., Pironom J., Simar S., Sormunen M., 2018, « Health education in schools : factors influencing parents' views of the home-school relationship in France », *International Journal of Health Promotion and Education*, n° 1, vol. 56, p. 32-50.

Cury P., Jourdan D., Pironom J., Simar C., 2018, « Éducation et santé à l'école: analyse de l'activité enseignante et perspectives en matière de formation initiale et continue », *Administration & Éducation*, n°1, p. 61-66.

Goigoux R., Cèbe S., Pironom J., 2016, « Les facteurs explicatifs des performances en lecture-compréhension à la fin du cours préparatoire », *Revue française de pédagogie*, n°3, p. 67-84.

Rix-Lièvre Géraldine

Geraldine.RIX@uca.fr

Professeure des universités en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, directrice du laboratoire ACTé EA 4181, Université Clermont-Auvergne.

Thèmes de recherche : activité de l'arbitre ; expérience corporelle ; connaissances en actes.

A notamment publié

Rix-Lièvre G., Boyer S., Terfous F., Coutarel F., Lièvre P., 2015, « La co-production de la performance arbitrale de haut niveau : le cas du rugby », *Sociologie du travail*, n° 4, vol. 57, p. 496-515.

Rix-Lièvre G., Boyer S., Coutarel F., Lièvre P., 2014, « La performance arbitrale : de son étude à son développement », *@ctivités*, n° 1, vol. 11, p. 86-104.

Rix, G., 2007, « Le 31ème homme : un garant de la culture du rugby à XV », in Guillain J-Y., Porte P., *La planète est rugby. Regards croisés sur l'ovalie*, Paris : Musée national du Sport et Atlantica, p. 331-350.